

RISQUES ENCOURUS TEST CANNABIS POSITIF?

Par Amira81000 Postée le 18/04/2020 13:23

Bonjour je me suis fait contrôlé aujourd'hui suite à un contrôle pour le corona virus, On a fait un dépistage qui s'est avéré positif au cannabis évidemment vu que je fume tous les jours depuis 10 ans. Brefs, on m'a prit le permis, immobilisé le véhicule et le gendarme m'a dit qu'on me recontactera dans la semaine prochaine, quand ils auront reçu les résultats du test salivaire. Qu'est ce qu'il va ce passer ???? Je vais devoir repasser le permis ? En sachant que j'ai un permis provisoire, je l'ai eu qu'en décembre 2018 j'ai donc que 8 points

Mise en ligne le 22/04/2020

Bonjour,

Suite à ce contrôle et à la positivité vraisemblablement du premier test, si le deuxième test salivaire qu'il vous a été demandé d'effectuer s'avère positif au cannabis alors l'infraction pour « conduite en ayant fait usage de stupéfiant » sera constituée (article L235-1 et suivants du code de la route). Tel que prévu dans les textes, la conduite sous influence de stupéfiants est un délit réprimé de 2 ans de prison, 4500 euros d'amende, la perte automatique de 6 points du permis de conduire, des peines complémentaires par jugement (suspension ou annulation du permis, travail d'intérêt général...) mais aussi la possibilité de devoir suivre, à ses frais, un stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de stupéfiants.

Pour plus de détails, vous trouverez ci-dessous un article reprenant les sanctions associées à la conduite sous influence de stupéfiants.

Si d'autres questions se posent ou que vous ayez besoin de précisions, n'hésitez pas bien sûr à revenir vers nous. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Cordialement.

En savoir plus :

- "Les sanctions associées à la conduite sous influence de stupéfiants"